

Stephen Wyatt
Edmundston
stephen.wyatt@umoncton.ca,
Michel Soucy
Edmundston
michel.soucy@umoncton.ca

Dr Stephen Wyatt et Dr Michel Soucy sont des professeurs à l'École de foresterie, Université de Moncton, à Edmundston

Est-ce que le N.-B. reçoit la juste valeur marchande pour le bois des terres de la Couronne?

En 2011, le Nouveau-Brunswick a reçu des redevances (droits de coupe) correspondant à environ 40 millions de dollars à partir des terres de la Couronne.¹ Bien que cela soit moindre que les coûts d'opération du ministère des Ressources naturelles (MRN), le MRN a des responsabilités qui dépassent la simple production de bois. Néanmoins, la population du Nouveau-Brunswick veut savoir si elle reçoit un prix juste et équitable pour le bois des terres de la Couronne.

Fixer les redevances, et déterminer si elles correspondent à la « juste valeur marchande » est un processus complexe. Bien qu'il n'existe pas de recherche scientifique à ce sujet pour le Nouveau-Brunswick, plusieurs études indépendantes et rapports sont disponibles. Plus encore, le vérificateur général de la province a examiné le processus de fixation des redevances du

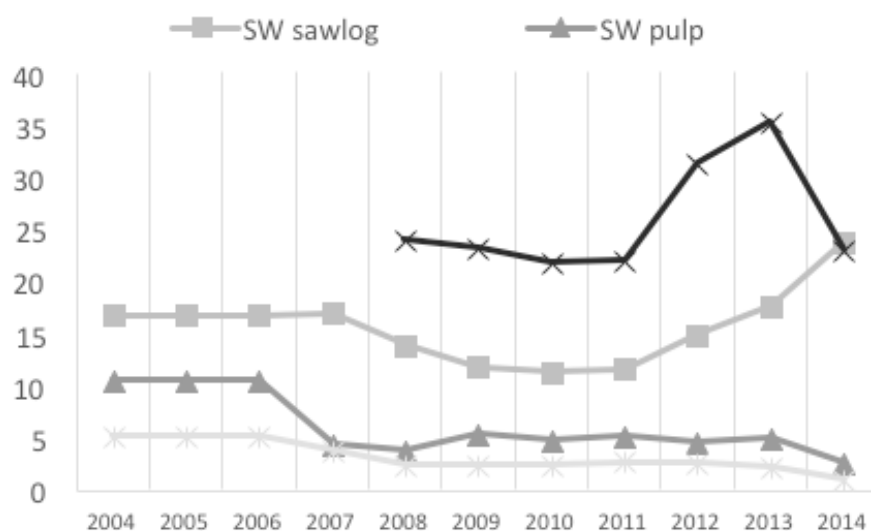
MRN en 2008 et a conclu que « ... les faiblesses dans le système signifient que les redevances ne reflètent pas la juste valeur marchande. »² Malgré que le MRN ait apporté certains changements au processus, le vérificateur général considérait qu'il y avait toujours des problèmes importants.

TENDANCES DES REDEVANCES AU N.-B. DE 2004 À 2014

Le graphique suivant illustre l'évolution des redevances, en \$/m³, pour 4 produits.³ Les redevances pour les billes de sciage d'épinette et de sapin (SW sawlog) sont actuellement 23.74 \$/m³, soit leur niveau le plus élevé en dix ans. Celles des billes de sciage de choix d'érable à sucre (HW sawlog) sont 22.90 \$, après avoir fluctué dans les dernières années. Les redevances pour le bois de pâte ont grandement diminué depuis dix ans, passant de 10.35 \$/m³ à 2.57 \$/m³ pour les résineux (SW pulp) et de 4,99 \$/m³ à 1,00 \$/m³ pour les feuillus tolérants (HW pulp). Tous les taux présentés sont les prix après réduction pour les frais de gestion (actuellement 4,75 \$/m³).

La différence entre les prix pour le bois de pâte et le bois de sciage pour les résineux est aussi très importante. En 2004-06 et 2009-11, le bois de pâte de résineux avait une valeur d'environ la moitié de celle du bois de sciage, mais en 2014, les redevances du bois de pâte ne sont plus qu'environ un dixième de ceux du bois de sciage. Un tel écart nécessite une plus grande surveillance par le MRN pour veiller à ce que le bois de qualité sciage ne soit pas vendu comme étant de qualité pâte.

Figure 1 – évolution des redevances, en \$/m³, pour 4 produits



COMPARAISON DES REDEVANCES AU N.-B. ET AILLEURS

Il est difficile de comparer les redevances entre les provinces étant donné que selon la province, certaines activités, telles que la construction de chemin et le reboisement, peuvent être payées soit par l'industrie soit par le gouvernement. Par conséquent, il est pratiquement impossible d'affirmer avec certitude que les redevances sont plus élevées ou plus faibles au Nouveau-Brunswick. Néanmoins, certaines comparaisons peuvent aider à comprendre la situation.

En 2008, le rapport Roberts indiquait que la moyenne des redevances pour les résineux était de 9 \$/m³ au Québec comparativement à 15 \$/m³ au Nouveau-Brunswick.⁴ En 2011, une méthode de vente aux enchères a été introduite pour la vente du bois des terres publiques du Québec. Les redevances pour le bois de sciage d'épinette et de sapin pour la région du Témiscouata (à la frontière du N.-B.) ont monté de 12,46 \$/m³ en 2012-13 à 14,96 \$/m³ en 2013-14.⁵ Des hausses similaires se sont produites ailleurs.

L'entreprise Acadian Timber, qui gère à la fois des terres publiques et des terres privées au Nord-ouest du N.-B., a rapporté une augmentation de 5 % du prix pondéré des billes de sciage en 2013.⁶ Il est intéressant de constater que les revenus que l'entreprise tire de la vente de bois dépassent leurs frais d'exploitation.

REDEVANCES DES TERRES DE LA COURONNE ET DES BOISÉS PRIVÉS

Au Nouveau-Brunswick, les redevances pour le bois des terres de la Couronne sont déterminées en s'appuyant sur une enquête, préparée pour le MRN par un consultant, des prix obtenus pour le bois provenant de boisés privés au N.-B. et en Nouvelle-Écosse. Le prix moyen (2011-12) était de 22,69 \$/m³ pour le sciage

d'épinette-sapin et de 8,15 \$/m³ pour le bois de pâte de feuillus tolérants.⁷ Ces moyennes ne deviennent pas automatiquement les redevances pour le bois sur les terres de la Couronne – à la place, le MRN fait ses propres calculs basés sur ces moyennes, et en fonction des négociations avec l'industrie.

L'utilisation du prix du marché a fait en sorte que les Provinces maritimes ont été exemptées des restrictions prévues par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux pour le bois exporté aux États-Unis.

Ce système a cependant été critiqué parce que les terres de la Couronne fournissent plus de bois que toute autre source.^{2,8} Originellement, il était attendu que l'industrie achète en priorité le bois provenant de boisés privés, et que les terres publiques soient une source résiduelle d'approvisionnement afin de permettre à l'industrie de combler ses besoins. Cependant, ce système a été modifié en 1992 pour faire des terres publiques le fournisseur d'un volume garanti alors que les boisés privés sont devenus le fournisseur du volume résiduel.

La prépondérance du bois des terres de la Couronne crée un accès inégal au marché au N.-B. plutôt qu'un marché libre. Lorsque la demande est faible, comme durant la récente crise forestière, les prix pour le bois des boisés privés descendent plus rapidement et à des niveaux plus bas que ce à quoi l'on s'attend dans un marché libre. Ces prix influenceront par la suite



Grand Pic
Photo par H. Scarth

les redevances pour les terres publiques. Le vérificateur général dit « il pourrait s'ensuire une spirale continue à la baisse des prix et donc des redevances. »²

La demande pour les produits forestiers est actuellement à la hausse en Amérique du Nord et il est probable que le N.-B. verra une plus forte demande pour le bois de toutes sources. Par contre, la prépondérance du bois des terres de la Couronne suggère que le prix du bois provenant de boisés privés augmentera plus lentement que dans un marché libre.

REDEVANCES POUR LES ENDROITS DIFFICILES À EXPLOITER

La politique actuelle prévoit une réduction des redevances pour le bois prov-

enant d'endroits plus difficiles à exploiter, par exemple une réduction de 25 % pour les coupes d'éclaircie et une réduction de 50 % pour le bois issu de coupe en pente forte. Ces réductions visent à compenser les coûts d'exploitation plus élevés dans ce genre de conditions.

CONCLUSION

La recherche et les données disponibles ne permettent pas de confirmer si oui ou non le Nouveau-Brunswick reçoit la juste valeur marchande pour le bois des forêts publiques. Cependant, le système en place crée un accès inéquitable au marché qui désavantage les propriétaires de boisés privés et qui semble exercer une pression à la baisse sur les redevances.

QU'EST-CE QUE DONNE LA NOUVELLE STRATÉGIE FORESTIÈRE?⁹

La nouvelle stratégie forestière prévoit une augmentation globale des revenus tirés des redevances, mais ne fait aucune mention de l'ampleur de l'augmentation attendue.

Les redevances pour certains produits importants ont diminué considérablement en 2014 et il n'est pas certain que les recettes des ventes supplémentaires compenseront les redevances réduites.

L'augmentation du volume de bois disponible pour la récolte en forêt publique permettra à l'industrie de continuer à s'approvisionner d'abord à cette source, rendra l'accès au marché encore moins équitable et exercera une pression vers le bas sur les prix de bois provenant de boisés privés.

Si les E.-U. concluent que le N.-B. ne paie pas le prix du marché, il pourrait devenir plus difficile d'exporter du bois. De faibles prix pour le bois des boisés privés, ou des prix qui augmentent lentement contribueront à maintenir les redevances à des taux faibles dans le futur.

La nouvelle stratégie forestière prévoit qu'une bonne partie du volume supplémentaire proviendra de zones où l'exploitation est plus difficile, il est donc probable que les redevances qui seront perçues pour ce volume seront à des taux réduits pour compenser les coûts de récolte plus élevés.

Sources

- 1 Groupe de travail sur les terres de la Couronne, 2011, MRN N.-B.
- 2 Vérificateur-général du NB, Rapport annuel 2008, Chapitre 5 MRN – Redevances sur le bois
- 3 Données de Timber Regulation NB 86-160, annual revisions.
- 4 Future Opportunities for the Forest Products Industry in New Brunswick, 2008, *Business NB*
- 5 Données du Bureau de mise en marché du Québec, www.bmmb.gouv.qc.ca
- 6 Acadian Timber Annual Report 2013
- 7 Survey Results and Prices for Standing Timber Sales from Maritime Private Woodlots, 2013, Nortel Resource Solutions
- 8 Groupe de travail sur les terres privées, 2012, MRN N.-B.
- 9 *Stratégie de gestion des forêts de la Couronne*, 2014, MRN-N.-B.